



Les dépenses admissibles sont énumérées ci-dessus dans la description des associations. Les dépenses non énumérées ne sont pas admissibles au remboursement dans le cadre de l'option simplifiée de demande de remboursement.

Les pièces justificatives demandées sont les factures détaillées de tiers ou une preuve de paiement des articles énumérés ci-dessus.

Votre participation au fonds de développement commercial du programme d'assistance à la vente IBM/Lotus, confirmée par votre première demande de remboursement relative au programme d'assistance à la vente IBM/Lotus ou liste d'activités PartnerRewards (PAL) pour le programme d'assistance à la vente IBM/Lotus, signifie que vous acceptez les modalités du fonds de développement commercial du programme d'assistance à la vente IBM/Lotus.

Veillez imprimer le formulaire, le signer et y annexer les pièces justificatives et factures requises. Postez le tout à :

Maritz Canada  
Attn: IBM and Lotus Sales Assistance Program  
1900 Minnesota Court, Suite 125  
Mississauga, Ontario  
L5N 3C9  
Canada

Dernière modification : Le 23 juin 1999.